

## Services d'approbation des Normes de la publicité

# Flash-info

DÉCEMBRE 2017



Alexandra Carambelas

### Une nouvelle venue!

Alexandra Carambelas a joint les Services d'approbation des Normes de la publicité en octobre dernier. Alex est une diététiste bilingue qui détient un baccalauréat et une maîtrise en nutrition humaine appliquée. Elle examine la publicité sur les aliments, sur les cosmétiques et sur les produits de santé commercialisés. Vous pouvez la joindre à [alexandra.carambelas@normespub.ca](mailto:alexandra.carambelas@normespub.ca) ou au poste 239.

### Le logo révisé des Services d'approbation maintenant disponible!

L'étude auprès des consommateurs réalisée pour le compte des Normes de la publicité en 2017 a révélé que 73 % des personnes interrogées auraient davantage confiance dans la publicité en ligne s'ils savaient qu'elle a été examinée par les Services d'approbation des Normes de la publicité. Aux annonceurs qui souhaitent démontrer leur engagement envers la vérité en publicité, nous avons le plaisir d'offrir notre logo nouvellement révisé des Services d'approbation – disponible en français ou en anglais, en quatre couleurs ou en noir et blanc – pour les publicités que les Services d'approbation des Normes de la publicité ont jugées conformes aux lois et/ou règlements pertinents.



## ACTUALITÉS – QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES

### Produits de santé commercialisés

#### Approbation des publicités sur les instruments médicaux à compter du 2 janvier 2018

Le 2 janvier 2018, les Services d'approbation des Normes de la publicité commenceront à examiner les publicités portant sur les instruments médicaux qui sont conformes aux nouvelles *Lignes directrices sur la publicité des produits de santé commercialisés destinée aux consommateurs (pour les médicaments en vente libre, les produits de santé naturels, les vaccins et les instruments médicaux)* et à émettre des numéros d'approbation. À compter du 1er juillet 2018, les Services Telecaster de thinktv exigeront des numéros d'approbation pour tous les messages publicitaires d'instruments médicaux radiodiffusés.

Ces Lignes directrices nouvellement mises à jour – et élaborées par les Services d'approbation des Normes de la publicité en consultation avec Santé Canada et l'industrie – ont pour but d'aider les annonceurs à créer des messages publicitaires qui respectent toutes les dispositions pertinentes de la *Loi sur les aliments et drogues* et son *Règlement*, du *Règlement sur les produits de santé naturels*, du *Règlement sur les instruments médicaux* et toute autre politique et ligne directrice de Santé Canada s'y rapportant. Elles remplacent le document de 2006, *Lignes directrices sur la publicité des produits de santé commercialisés destinée aux consommateurs (pour les médicaments en vente libre incluant les produits de santé naturels)*.

#### Atelier sur les produits de santé commercialisés

L'équipe des Services d'approbation des Normes de la publicité tiendra des ateliers **en anglais** à Toronto, le 31 janvier prochain, et à Montréal, le 15 février prochain. L'équipe présentera alors les principales sections des Lignes directrices nouvellement mises à jour ainsi que les choses à faire et à ne pas faire dans les publicités sur les médicaments en vente libre, les produits de santé naturels, les vaccins et les instruments médicaux. Bien que l'atelier de Montréal se donne en anglais, les diapositives seront disponibles également en français. Si vous êtes intéressé(e) à assister à une présentation en français, veuillez envoyer un courriel à [approbation@normespub.ca](mailto:approbation@normespub.ca), et nous tiendrons compte de votre intérêt pour la tenue d'un atelier en français. Pour plus de détails, vous reporter aux hyperliens sur les événements ci-dessous.

### Boissons alcoolisées

#### Approbation de la publicité sur les aliments disponible pour les publicités sur les boissons alcoolisées qui font des allégations sur les aliments

Les boissons alcoolisées sont des aliments et par conséquent, les publicités qui portent sur ces boissons doivent être conformes à la *Loi sur les aliments et drogues* et à son *Règlement* de même qu'à l'*Outil d'étiquetage pour l'industrie* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Une publicité sur une boisson alcoolisée qui

comporte des allégations notamment sur la composition, la qualité et la teneur en nutriments du produit, doit être soumise à l'examen, outre de la section Boissons alcoolisées des Services d'approbation, mais aussi de la section Aliments.

---

## Événements

[Atelier sur les produits de santé commercialisés \(en anglais\), Toronto – le 31 janvier](#)

[Atelier sur les produits de santé commercialisés \(en anglais\), Montréal – le 15 février](#)

## Resources

[Lignes directrices sur la publicité des produits de santé commercialisés destinée aux consommateurs \(pour les médicaments en vente libre, les produits de santé naturels, les vaccins et les instruments médicaux\)](#)

[Calendrier 2018 des rencontres du Comité d'approbation de la publicité destinée aux enfants \(à l'extérieur du Québec\)](#)

[Site Web des Services d'approbation des Normes de la publicité](#)

*Pour toute question ou pour toute préoccupation au sujet des services d'approbation ou d'événements prévus, veuillez communiquer avec [Nicole Bellam](#), vice-présidente, Services d'approbation des Normes de la publicité, et laissez-nous savoir comment nous pouvons continuer d'améliorer votre expérience auprès de nous!*